

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**



SARL au capital de 10 000 €
Inscrite sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

999, Avenue de la République,
59700 Marcq en Baroeul
Tel : 03.20.82.10.94
contact@septentrionaudit.fr
www.septentrionaudit.fr

Centre Social des 5 BONNIERS

20 Avenue de Bordeaux

59155 FACHES THUMESNIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Centre social des 5 Bonniers** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au § « Règles et méthodes comptables applicables ».

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq-en-Barœul, le 07/05/2026

SEPTENTRION AUDIT
I.DUPONT
Commissaire aux Comptes
Gérante Associée



BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 771.24	8 670.58	100.66	210.66
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 771.24	8 670.58	100.66	210.66
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 349 254.83	1 023 630.03	325 624.80	225 350.31
TERRAINS	137 204.12		137 204.12	137 204.12
CONSTRUCTIONS	1 078 795.08	917 289.42	161 505.66	53 174.94
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	133 255.63	106 340.61	26 915.02	34 971.25
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	150.00		150.00	150.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	150.00		150.00	150.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	1 358 176.07	1 032 300.61	325 875.46	225 710.97
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	138 347.00		138 347.00	82 826.20
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	2 458.27		2 458.27	1 787.31
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	133 888.73		133 888.73	77 838.89
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 000.00		2 000.00	3 200.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	278 950.43		278 950.43	211 790.56
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	417 297.43		417 297.43	294 616.76
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 775 473.50	1 032 300.61	743 172.89	520 327.73



BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	441 801.06	441 801.06
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	18 575.44	18 575.44
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	-96 819.30	-74 999.95
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-24 888.93	-21 819.35
SITUATION NETTE (1)	338 668.27	363 557.20
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	81 544.37	32 462.31
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	81 544.37	32 462.31
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	420 212.64	396 019.51
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		460.00
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)		460.00
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	5 557.53	21 375.11
TOTAL PROVISIONS (4)	5 557.53	21 375.11
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	120 000.00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	700.00	
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	114 424.49	15 279.25
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	79 038.71	81 507.35
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	3 132.60	5 280.16
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	106.92	406.35
TOTAL DETTES (5)	317 402.72	102 473.11
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	743 172.89	520 327.73



COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	4 444.00		4 575.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	333 386.68		302 034.89
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		333 386.68	302 034.89
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	297 590.78		289 016.65
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 235.00		1 197.68
DONS MANUELS	1 235.00		1 197.68
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			8 222.22
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		298 825.78	298 436.55
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	15 817.58		
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	14 074.86		638.71
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		666 548.90	605 685.15
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	179 955.51		152 168.18
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 873.28		21 797.64
SALAIRES	369 102.86		359 367.38
COTISATIONS SOCIALES	95 816.83		96 456.17
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	21 444.51		21 817.98
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	-460.00		460.00
AUTRES CHARGES	1 982.84		116.58
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		692 715.83	652 183.93
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-26 166.93	-46 498.78



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION	0.09		
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 613.63		5 914.42
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		3 613.72	5 914.42
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	534.72		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		534.72	
RESULTAT FINANCIER (3-4)		3 079.00	5 914.42
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		-23 087.93	-40 584.36
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			21 394.63
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			1 690.62
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			19 704.01



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	1 801.00		939.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		670 162.62	632 994.20
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		695 051.55	654 813.55
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		24 888.93	21 819.35
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	180 330.00		202 410.00
PRESTATION EN NATURE	9 110.00		9 110.00
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		189 440.00	211 520.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	9 110.00		9 110.00
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	180 330.00		202 410.00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		189 440.00	211 520.00



COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	870	Dons en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens		870000	BENEVOLAT	180 330.00
861000	M.A.D. GRATUITE DE BIENS/SCES	9 110.00	TOTAL (870)		180 330.00
TOTAL (861)		9 110.00	871	Prestations en nature	
864	Personnel bénévole		871000	PRESTATIONS EN NATURE	9 110.00
864000	PERSONNEL BENEVOLE	180 330.00	TOTAL (864)		9 110.00
Total charges contributions volontaires		189 440.00	Total produits contributions volontaires		189 440.00



CENTRE SOCIAL DES 5 BONNIERS

20, Avenue de Bordeaux

59 155 Fâches-Thumesnil

Annexe

Aux comptes annuels de l'exercice clos

Le 31/12/2025

Montants exprimés en euros



Ce document comporte 11 pages

SOMMAIRE

A - EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

C- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT





A Présentation de l'association

Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour but de créer, d'organiser, de gérer et de développer avec ses adhérents des projets et des actions destinés à améliorer les conditions de vie des habitants dans leur globalité.

Elle gère un Centre Social, équipement de proximité qui se veut être à vocation sociale, familiale et un lieu d'animation de la vie du quartier où la concertation avec les habitants est prioritaire et favorisée.

L'association Centre Social des 5 Bonniers est adhérente à la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF) et se réfère donc à la charte fédérale élaborée en juin 2000.

Cette charte fédérale met en exergue trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité, la démocratie. Elle précise également la définition du Centre Social et socioculturel, à savoir :

« Un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population du territoire. Equipement de proximité, lieu pluri générationnel, il est accessible à l'ensemble de la population sans discrimination. ».

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres :

Le Centre Social assure une participation progressive des usagers (individus et groupes) et notamment les associe à :

- la prise en charge de la gestion du Centre Social,
- la définition des objectifs prioritaires du Centre Social,
- la prise en charge des activités et des services propres au Centre Social,
- la prise en charge de l'animation globale du territoire.

Le Centre Social accueille, promeut et éventuellement associe tout groupement dont les buts sont compatibles avec ceux du centre et qui adhère aux dispositions du règlement intérieur du centre social.

Au titre de la neutralité, le Centre Social ne peut accueillir aucune activité politique, syndicale ou confessionnelle.

Nature et périmètre des activités

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi : voir le rapport d'activités 2025

Le périmètre des activités listées ci-dessus peut être ainsi défini : toutes les activités sont exercées auprès des habitants de notre territoire de référence à savoir la côte de Fâches et Sainte Marguerite de la ville de Fâches-Thumesnil, mais également tous les habitants de proximité (Vendeville, Lesquin.) dans le département du Nord.

Un appartement a été mis en location depuis avril 2025.

Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

L'association est propriétaire de ses murs, 20 avenue de Bordeaux 59155 Fâches-Thumesnil,

— Autres moyens/dépenses engagées => CF rapport d'activités 2025

Règles et méthodes comptables applicables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel

-Réforme du contenu des annexes

La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



B -1 Informations sur l'actif du bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

– Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
LOGICIEL	LINEAIRE	1 AN
Constructions	LINEAIRE	10 et 20 Ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	LINEAIRE	10 Ans
Matériel de transport	LINEAIRE	8 Ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 Ans
Mobilier de bureau	LINEAIRE	5 et 10 Ans
Autre immobilisations	LINEAIRE	3 et 5 Ans





Actif Immobilisé -Etat de l'actif Immobilisé (brut)

	Val brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Val brute à la clôture
Autres immobilisations incorporelles logiciel	8 771.24			8 771.24
Terrains	137 204.12			137 204.12
Constructions	621 195.33	118 950.00		740 145.33
Install. Agencement bâtiment	336 489.75	2 160.00		338 649.75
Installation tech mat outillage d'activités	54 007.83			54 007.83
Divers équipement	17 273.03	499.00	619.00	17 153.03
Matériel de transport	34 655.76			34 655.76
Matériel bureau et informatique	24 708.81			24 708.81
Mobilier de bureau	2 730.20			2 730.20
				0
				0
				0
				0
Total	1 237 036.07	121 609.00	619.00	1 358 026.07

Amortissement de l'actif Immobilisé

	Amort cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations	Diminutions d'amortissement	Amort cumulés à la fin de l'exercice
Amort Logiciel	8 560.58	110.00		8 670.58
Amort Constructions	621 195.33	521.43		621 716.76
Amort Install. Agencement bâtiment	283 314.81	12 257.85		295 572.66
Amort Installation tech mat outillage d'activités	49 909.45	1 304.21		51 213.66
Amort Divers équipement	17 066.72	228.87	619.00	16 676.59
Amort Matériel de transport	8 272.28	4 331.97		12 604.25
Amort Matériel bureau et informatique	21 094.44	2 144.14		23 238.58
Amort Mobilier de bureau	2 061.49	546.04		2 607.53
				0
				0
				0
				0
Total	1 011 475.10	21 444.51	619.00	1 032 300.61

Etat des créances

Les créances sont valorisées à leurs valeurs nominales. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts (1)			
Créances clients et comptes rattachés	2 458	2 458	
Autres : Subventions, produits divers	133 889	133 889	
Charges constatées d'avance	2 000	2 000	
TOTAL	138 347	138 347	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Produits à recevoir **133 889**

Subvention investissement CAF 57 327

Subventions CAF 46 981

Subventions ETAT 14 328

Divers produits 15 252



Charges constatées d'avance
Achat de Fioul

2 000

B-2 Informations sur le passif du bilan

Fonds propres

Libellés	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	441 801				441 801
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves pour projet de l'entité	18 575				18 575
Report à nouveau	-75 000	-21 819			-96 819
Résultat exercice	-21 819	21 819		-24 889	- 24 889
Situation nette	363 557				338 668
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	32 462		57 327	- 8 245	81 544
					0
Total	396 020		57 327	-33 134	420 213

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transfert	A la clôture de l'exercice		
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices	
Subventions d'exploitation	460		460	0		00		
Contributions financières autres organismes								
Ressources liées à la générosité du public								
Total	460	0	460	0	0	0	0	0

Fonds dédiés



Etat des provisions

Libellés	Provisions début exercice	Dotations	Reprises	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions IDR				
Provisions pour risques	21 375		15 817	5 558
Provisions pour charges				0
Total	21 375		15 817	5 558

Les provisions pour charges sont constituées de :

- Une provision pour grosses réparations

Etat des dettes

Dont emprunts souscrits en cours d'exercice : **120 000**

Dont emprunts remboursés en cours d'exercice : **néant**



	Montant brut	Echéance à - 1 ans	Echéances à + 1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès état crédits	120 000	4 796	58 902	56 302
Fournisseurs	114 424	114 424		
Dettes fiscales et sociales	79 039	79 039		
Autres Dettes	3 133	3 133		
Dépôt de garantie reçu	700			700
Produits constatés d'avance	107	107		
TOTAL	317 403	201 499	58 902	57 002

Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs	109 184	10 279
Dont : Fournisseurs factures non parvenues	5 240	5 000

Dettes fiscales et sociales

Salaires :	153
Provision Congés Payés :	31 564
Uniformation :	3 355
Œuvres Sociales :	4 709
Urssaf :	14 860
Médéric retraite :	2 738
Apicil Prévoyance :	1 784
Médecine Travail :	412
Charges Sociales/Congés Payés :	11 773
Mutuelle	2 278
I.S. s/produits financiers	2 740
Taxe sur les Salaires :	2 520
P.A.S. :	154

TOTAL

79 039

Produits Constatés d'avance :

Produits d'activités	107
----------------------	-----

C- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Cotisations

Les cotisations sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Subventions d'exploitation

	Subventions d'exploitation	Prestations de services
Etat	14 328	
Région		
Département	83 711	
CAF	52 647	229 644
MEL		
Ville	127 710	
Subventions diverses	950	
Etat ARS	10 000	
Total	289 346	229 644



Contributions volontaires :

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Prêt de salle, mise à dispositions diverses de la Municipalité Faches-Thumesnil	Selon convention municipale	9 110€
Bénévolat	12 022 heures (soit 6.60 ETP) à 15€	180 330€
	Total	189 440 €

Informations relatives aux dirigeants (rémunérations ..)

Conformément à la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'est pas précisé le montant car cette mention viendrait à individualiser une rémunération

Informations relatives à l'effectif

Le nombre de salarié présents au 31 12 2025 est 14 personnes correspondant à 10.13.ETP

Catégories	Nombre de salariés Sous contrat	Personnel Salarié en ETP
- Cadres Permanents	1	1
- Non-cadres Permanents	13	9.13
- non-cadres CDD	0	0
- CONTRATS APPRENTISSAGE	0	0
- Contrats Spéciaux C.U.I./P.E.C.		
- CONTRAT de professionnalisation		
TOTAL	14	10.13

Engagement hors bilan

Les indemnités de fin de carrière sont estimées à 12 000€

